



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 octobre 2020 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville

Présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, M. AMYOT Stéphane, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOLMONT David, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria Isabel, M. DEMANGE Michel, Mme FAIVRE Danièle, Mme FERREIRA Deolinda, M. HANS Francis, Mme HERTELER Françoise, M. LAROCHE Rémi, Mme LAURENT Noëlle, M. LE ROUX Yves, M. LEVAIN Jean-Luc, Mme MILLOTTE Nathalie, M. PETIN Eric, Mme RENAUX Sandrine, M. TISSERAND Jean-Charles, M. VALENTIN Didier, Mme VINCENT Armelle

Procuration(s) :

Mme DOLL Marie-Hélène donne pouvoir à Mme RENAUX Sandrine, Mme EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole, M. MATHIEU Jean-Guillaume donne pouvoir à M. TISSERAND Jean-Charles

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DOLL Marie-Hélène, Mme EL MAZIOUA Amani, M. LABREUCHE Denis, M. MATHIEU Jean-Guillaume

Secrétaire de séance : M. LAROCHE Rémi

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 28 07 200 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2020-055 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT et la délibération 2020-005 du 29 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

2020-056 – FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 17 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget **PRINCIPAL**.

2020-057 – FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 17 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget de l'**EAU**.

2020-058 – FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 17 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget de l'**ASSAINISSEMENT**.

2020-059 – FINANCES LOCALES - BUDGET FORET - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 17 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget de la **FORET**.

2020-060 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions par les associations ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances et la Commission Culture, Sports et Loisirs – Vie Associative réunies le 17 septembre 2020 qui ont émis un avis favorable.

M. AMYOT Stéphane, Président de l'Association « Courir ensemble Vosges » ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
N'a pas pris part au vote : M. AMYOT Stéphane.

VOTE le montant des subventions octroyées aux associations pour l'année 2020 telles que présentées.

2020-061 – FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS RENOVATIONS FAÇADES

Par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le « REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE A LA RENOVATION DE FACADE » (modifié par délibération 2012-070 du 8 juin 2012 et par délibération 2014-058 du 19 septembre 2014).

Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, a demandé une subvention pour la rénovation des façades de son habitation, elle ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
N'a pas pris part au vote : Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès

SE PRONONCE POUR les demandes qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2020-062 – FINANCES LOCALES - INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le montant de l'indemnité du Conseiller Municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, au taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

PRECISE que l'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et que le versement de l'indemnité est rétroactif dès l'entrée en fonction de l'élu concerné.

2020-063 – FINANCES LOCALES - REMBOURSEMENT SUITE ACHAT LAMPES POUR VIDEOPROJECTEURS

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 pour – 2 abstentions) :

ACCePTE le remboursement de la somme de 159.16 € à M. Michel DEMANGE.

2020-064 – FINANCES LOCALES - MARCHE DE NOEL - SALLE MULTI-ACTIVITES - TARIFICATION DE L'EMPLACEMENT PAR EXPOSANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE un montant de 40.00 € par emplacement et par exposant pour les deux jours d'installation à l'intérieur de la salle multi-activités, à l'occasion du marché de Noël,

AUTORISE l'encaissement de ce montant par la régie d'avances et de recettes du service animation,

DIRE que pour chaque année, il sera procédé de la même façon.

2020-065 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA FOURNITURE ET L'IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat portant sur la fourniture et l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) « Pays de Remiremont et de ses vallées » et tous les documents s'y rapportant.

2020-066 – BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE - CONTRAT DE GESTION ET TARIF DE LA RECHARGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE un tarif forfaitaire à 2 € pour l'accès au point de charge dans la limite de 2 heures, puis 0.025 € la minute,

APPROUVE les termes du contrat de gestion donnant mandat à la société FRESHMILE pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge, joint en annexe de la délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer avec FRESHMILE ledit contrat ainsi que tout document y afférent.

2020-067 – DOMAINE ET PATRIMOINE - REGULARISATION FONCIERE - VOSGELIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la rétrocession de la parcelle AO 249, d'une superficie de 417 m² au bailleur Vosgelis à titre gratuit,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette régularisation foncière,

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du bailleur Vosgelis.

2020-068 – DOMAINE ET PATRIMOINE - DROIT DE PREFERENCE EN FORET - ACQUISITION PARCELLE FORESTIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L. 331-24 du Code Forestier pour la vente notifiée par Maître BELLINI, le 04 août 2020, relatif à un terrain boisé situé lieu-dit L'Ouest de l'Auna à St Etienne lès Remiremont, cadastré A 197, d'une superficie de 3 920 m², au prix de 3 700 €,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition de ce terrain,

DIT que les frais d'acquisition et les honoraires intermédiaires s'il en existe, seront à la charge de la commune.

2020-069 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MODIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RETIRE la délégation n° 03 (emprunts) de la délibération 2020-005 du 29 mai 2020 pour ces imprécisions,

ADOpte la délégation n° 03 qui suit telle que détaillée ci-après :

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La délégation est valable aux fins de contracter tout emprunt dans la limite de 500 000 € :

- *d'une durée maximale de 15 ans*
- *avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou intérêts,*
- *au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global comptable avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière*

Le Maire pourra conclure tout avenant portant réaménagement de la dette dans l'intérêt de la commune.

Les délégations consenties en application de cet article 3° prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

2020-070 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur.

2020-071 – APPROBATION DU RAPPORT PHASE PROJET DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le dossier de projet (PRO), établi par le bureau IRH de Ludres, relatif aux travaux d'alimentation en eau potable tel qu'il a été présenté en Conseil Municipal. (consultable à l'Administration Générale).

2020-072 – INTERCOMMUNALITE - CCPVM - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), adopté le 01 septembre 2020.

2020-073 – INTERCOMMUNALITE - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA CCPVM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM),

DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

2020-074 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PORTE de 32 heures à 35 heures le temps hebdomadaire moyen d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation principal de 2^{ème} classe à compter du 12 octobre 2020,

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

2020-075 – RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT GROUPE - ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE la proposition du contrat pour une durée de 4 ans (date d'effet au 01.01.2021) telle que présentée.

AUTORISE M. le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les franchises et options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence),
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant une cotisation additionnelle annuelle de **0,25 % du TBI + NBI**,
- Mandater le Centre de Gestion pour :
 - o Le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur) durant la période 2021-2024. Ce mandatement permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation à des conditions préférentielles à celles proposées par l'assureur,
 - o La récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la collectivité).

ACCEPTTE les conditions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

2020-076 – RESSOURCES HUMAINES - PREVOYANCE - CONTRAT GROUPE AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADHERE à compter du 01 janvier 2021 à la convention de participation pour le risque prévoyance « Maintien de salaire » organisée par le Centre de Gestion des Vosges pour une durée de 5 ans,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion et de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion et de gestion conclue par le Centre de Gestion des Vosges moyennant une participation financière fixée à 150 € par an. Cette contribution permettant d'expérimenter la gestion des sinistres par les services du Centre de Gestion des Vosges en lieu et place des services de gestion du personnel des collectivités.

AUTORISE M. le Maire à habiliter le Centre de Gestion à le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG 88 ou de l'assureur TERRITORIA MUTUELLE).

2020-077 – RESSOURCES HUMAINES - DOCUMENT UNIQUE - PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Programme Annuel de Prévention et au suivi du Document Unique d'Evaluation.

le Maire,
Michel DEMANGE

